

Projet de santé de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de Montmirail

**Les professionnels de santé du projet de
Montmirail**

**Avec l'accompagnement de :
Dr. K.GUILLOUX - Gres médiation santé
et Mme K. LE GLEUT – Icones**

Décembre 2011

SOMMAIRE

CONTEXTE – METHODE.....

OBJECTIFS ET CONDITIONS.....

1. [LES GRANDS OBJECTIFS](#).....
2. [GRAINTES ET CONDITIONS DE BASE](#).....

PROJET PROFESSIONNEL.....

1. [PERIMETRE PROFESSIONNEL ET GEOGRAPHIQUE](#).....
2. [LES BESOINS ET L'ACCUEIL DE JEUNES PROFESSIONNELS](#).....
3. [LOCAUX ET POSITIONNEMENT DES ELUS](#).....
4. [HORAIRES ET SECRETARIAT](#).....
5. [ACCES AUX SOINS ET INFORMATION DES PATIENTS](#).....
6. [DOSSIER MEDICAL PARTAGE ET INFORMATISATION](#).....
7. [LE MATERIEL](#).....
8. [GOUVERNANCE](#).....

LE PROJET DE SOINS ET DE SANTE PUBLIQUE.....

1. [PERMANENCE-CONTINUITE DES SOINS](#).....
2. [STAFFS PLURIDISCIPLINAIRES](#).....
3. [FORMATIONS PLURIDISCIPLINAIRES](#).....
4. [PRISE EN CHARGE COORDONNEE DES PATHOLOGIES COMPLEXES](#).....
5. [PREVENTION - DEPISTAGE](#).....
6. [EVALUATION ET SUIVI DE L'ORGANISATION ET DES ACTIONS DE LA MSP :](#).....
7. [ARTICULATION AVEC L'EXTERIEUR](#).....

ESTIMATION ECONOMIQUE.....

1. [FONCTIONNEMENT](#).....
2. [MATERIEL](#).....

ECHancier DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET.....

1. [TEMPORALITE DU PROJET DE SANTE](#).....
2. [ECHancier INDICATIF DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET](#).....

ANNEXES.....

CONTEXTE – METHODE

Les professionnels de santé de Montmirail, la municipalité et la Communauté de Communes souhaitent réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Les professionnels de santé libéraux présents sur la commune sont : 6 médecins généralistes, 1 cardiologue, 6 infirmiers (ères), 2 kinésithérapeutes, 2 dentistes (1 dentiste et un collaborateur), 2 podologues, 1 diététicienne, 2 ostéopathes, 2 pharmacies, 1 laboratoire d'analyses.

La commune dispose également d'un hôpital local qui regroupe dans des locaux récents un EHPAD de 140 lits, un SSR POLYVALENT de 20 lits, un SSIAD de 29 places.

Fin 2010, l'ARS a diffusé un appel à projet régional auprès des sites qui souhaitaient créer des Maisons de santé pluridisciplinaires. Suite à cet appel à projets, l'ARS a retenu 5 sites dans la Marne dont Montmirail.

Elle a ensuite lancé, en juin 2011, un appel d'offres pour trouver des prestataires en mesure d'accompagner les professionnels et les élus dans la création de ces MSP. Le groupement Icones / Gres Médiation Santé a été choisi pour les sites de la Marne et des Ardennes. C'est donc ce groupement qui a accompagné l'élaboration du projet de santé de Montmirail.

Le projet présenté ici ne reprend pas les informations de justification de besoin et d'étude de faisabilité initiale sur l'intérêt d'implantation d'une MSP sur le territoire : besoins de santé, densité professionnelle etc... Le choix du site réalisé au moment de l'appel à projet par l'ARS est considéré comme validé.

Le projet de santé a été élaboré entre septembre et décembre 2011 au cours de 5 réunions en soirée avec les professionnels souhaitant participer au projet (la liste des participants à au moins une réunion figure en annexe 1). Des entretiens complémentaires ont été menés par Icones / Gres Médiation Santé auprès de divers acteurs locaux : médecins, paramédicaux, direction de l'hôpital, médico-sociaux (Pmi et Clic), élus et services de la commune.

Une réflexion importante avait déjà été produite par les professionnels. Icones / Gres Médiation Santé a aidé les professionnels à mettre en commun et développer ces réflexions, pour :

identifier les objectifs communs

préciser les différentes rubriques du Projet de santé

détailler les modalités concrètes d'organisation (Projet professionnel),

budgéter les activités prévues

Un éclairage juridique a été apporté lors d'une réunion spécifique avec un juriste.

Parallèlement un contact continu a été maintenu avec les élus pour une articulation avec le projet immobilier, lequel est basé sur une rénovation des locaux de l'ancien hôpital.

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

OBJECTIFS ET CONDITIONS

1. LES GRANDS OBJECTIFS

Les objectifs ont été mis en commun.

Plusieurs apparaissent comme particulièrement partagés :

Maintenir et développer l'offre de soins, et assurer le renouvellement des départs à la retraite

Attirer de jeunes professionnels par une offre d'exercice en équipe et l'accueil de stagiaires,

Faciliter l'accès aux soins pour la population : continuité des soins, possibilité de trouver différentes catégories de professionnels au même endroit,

Développer plus étroitement les coopérations entre professionnels et entre disciplines, pour une meilleure qualité et réactivité de prise en charge des patients, notamment pour les pathologies chroniques

Améliorer la qualité des soins : analyse de pratiques, formation continue...

Développer le dépistage et la prévention

Les autres objectifs cités sont :

Développer les connaissances épidémiologiques

Partager certaines données médicales

Garantir l'accès aux soins de tous, et notamment des publics les plus fragiles sur le plan social, en lien avec les professionnels du secteur médico-social et social

Améliorer le confort de travail des professionnels de santé et rompre leur isolement

2. CRAINTES ET CONDITIONS DE BASE

Les craintes portent principalement sur les surcoûts liés au regroupement dans des locaux communs plus grands et neufs ou rénovés, et le maintien du statut libéral.

Les professionnels souhaitent être rassurés par les élus sur les aspects immobiliers :

Estimation financière du loyer et des charges, et possibilité d'aménagement dégressif en fonction des professions. L'estimation donnée par Monsieur le Maire lors de la réunion du 26 août est un loyer de 6 Euros maximum par m² sans les charges, avec la possibilité d'établir un coefficient modérateur pour les professionnels ayant besoin d'une grande surface.

Devenir des locaux actuels pour les professionnels propriétaires. Les professionnels regroupés actuellement rue du Faubourg de Paris (le cabinet de quatre infirmiers, la cardiologue, et une ostéopathe) attendent un engagement écrit confirmant la prise en charge des remboursements restants du prêt, ou le rachat, lors de l'installation dans la MSP.

Modalités de prise en charge des locaux vacants, au démarrage de la Maison de santé ou en cours de fonctionnement, et modalités de prise en charge des parties communes

Modalités de prise en charge de l'entretien des parties communes et de l'environnement direct du bâtiment (route d'accès, parking ...)

Pertinence et coût de certains aménagements prévus : parking à plusieurs étages, ascenseur

Les professionnels rappellent qu'une des conditions de base est de conserver leur statut libéral et d'exercer en toute indépendance et autonomie, sans lien hiérarchique entre eux.

Des obstacles sont identifiés au niveau de contrats professionnels actuels qui pourraient gêner l'implication de certains professionnels. Un des médecins généralistes est lié par une clause de non concurrence avec son associé qui ne souhaite pas intégrer la Maison de santé. Un infirmier serait tenu par son contrat de trouver un successeur avant de se séparer de sa collègue qui ne souhaite pas intégrer la Maison de santé.

PROJET PROFESSIONNEL

Il s'agit du fonctionnement et conditions d'exercice.

1. PÉRIMÈTRE PROFESSIONNEL ET GEOGRAPHIQUE

1.1. Périmètre professionnel du regroupement physique

Le périmètre du regroupement physique s'est rétréci brutalement lors de la cinquième réunion, du fait du recul de plusieurs professionnels. Jusque là, 18 professionnels de santé libéraux et le Laboratoire (6 personnes) étaient motivés pour s'installer dans les locaux de la Maison de santé. Lors de la cinquième réunion, les 6 professionnels installés en groupe rue du Faubourg de Paris (4 IDE, la cardiologue et une ostéopathe) ont estimé qu'ils ne disposaient pas de garanties suffisantes sur le coût des charges et sur les conditions de reprise de leur local actuel et/ou des emprunts en cours. Ces 6 professionnels restent cependant intéressés par le projet de santé. De son côté, le médecin biologiste responsable du Laboratoire d'analyses s'inquiète des perspectives de baisse de la tarification des actes de biologie qui vont occasionner pour elle des difficultés économiques. De plus les 2 dentistes n'ayant pas manifesté leur intérêt pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet de santé commun (malgré plusieurs relances) et semblant n'être intéressés que par un projet architectural, leur déménagement au sein de la MSP est ainsi compromis.

Ainsi, à ce jour, 9 professionnels de santé libéraux sont motivés pour s'installer dans les locaux de la Maison de santé :

3 médecins généralistes:

Deux médecins généralistes installés actuellement dans le même cabinet.

Le Dr Chansel, étudiante en médecine générale en fin d'études qui compte s'installer à l'automne 2012. Elle prévoit d'être présente 4,5 jours à 5 jours par semaine.

2 kinésithérapeutes :

Ils sont déjà regroupés dans un même cabinet. L'un d'entre eux est proche de la retraite.

1 podologue

Un des deux podologues exerçant sur le territoire est intéressé. Il exerce aussi à Château Thierry et à Saâcy-sur-Marne

1 diététicienne

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

1 ostéopathe

1 sophrologue, qui a rejoint le groupe de travail sur le Projet de santé (Mme Bourdon). Elle vient de s'installer à Epernay et souhaite exercer pour partie au sein de la MSP de Montmirail

Un professionnel hésite

Un infirmier reste très intéressé mais hésite du fait du retrait des 4 infirmières du Faubourg de Paris. Il hésite de ce fait à participer aux séances de travail avec l'architecte.

D'autres professionnels et services ont manifesté leur intérêt pour effectuer des consultations dans la Maison de santé :

La psychiatrie de secteur : Le Dr Bruchet a manifesté son intérêt auprès du Dr Chevriot, mais son établissement devra étudier les conditions financières. Les consultations de psychiatrie de secteur se font actuellement au Centre social et le Dr Bruchet qui intervient également dans l'hôpital local. Ces consultations dépendent du Centre hospitalier spécialisé de Chalons en Champagne.

La PMI est intéressée pour intégrer les locaux dès le démarrage

L'étude de programmation des locaux prévoit l'implantation d'une consultation de la PMI dans la MSP, suite à un premier contact entre le maire de Montmirail et le Dr Jacquot, coordinatrice PMI au conseil général. Icones / Gres Médiation Santé a recontacté le Dr Jacquot pour l'informer de l'avancée du projet, et faire le point sur les actions actuelles de la Pmi et les perspectives sur Montmirail. La Pmi a arrêté ses consultations sur Montmirail depuis 17 ans, pour des problèmes d'effectifs de médecins. Les familles doivent s'adresser à la consultation de PMI de Sézanne, qui a lieu une fois par mois sur rendez-vous. Une sage-femme de la Pmi assure en principe le suivi des grossesses à risque psycho social, mais elle est actuellement en arrêt. Une puéricultrice peut se rendre au domicile des parents qui ont besoin d'un suivi médico-social après la naissance. Le service social du Conseil général assure des permanences sur Montmirail deux matinées par semaine, de 9h30 à 11h30, dans les locaux du Centre de la Rochefoucauld. Le Dr Jacquot confirme tout son intérêt pour qu'une consultation PMI intègre les locaux de la MSP. Elle est surtout très intéressée par des coopérations sur le projet de santé : staffs, actions de prévention, et notamment en ce qui concerne les informations dans les établissements scolaires sur la contraception

Enfin, si les professionnels de santé le souhaitent, elle pense que ce serait une bonne idée de déménager les permanences d'assistantes sociales dans les locaux de la MSP.

Un gastro-entérologue libéral exerçant à Château-Thierry serait intéressé pour effectuer des consultations au sein de la MSP (contact pris par la cardiologue de Montmirail)

Une sage-femme est intéressée (contact pris par le Dr Chevriot). Le besoin d'une sage-femme pourra être réévalué en fonction de l'activité gynécologique que souhaite développer le nouveau médecin

D'autres professionnels libéraux sont activement recherchés et leurs locaux seront prévus dans la MSP :

Les besoins urgents concernent un généraliste, deux kinésithérapeutes et un dentiste : des démarches sont en cours.

Un(e) orthophoniste est également recherchés (Cf plus loin les besoins et l'accueil de nouveaux

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

professionnels)

D'autres services pourraient par la suite s'installer dans des locaux limitrophes à ceux de la MSP

Le CLIC Pays de Brie et Champagne effectue une permanence le mardi matin dans les locaux du Centre social la Rochefoucauld (locaux de la commune), et à l'hôpital (peu fréquentée). Le cabinet Icones / Gres médiation santé a contacté la directrice. Elle est très intéressée pour déplacer la permanence dans des locaux limitrophes à ceux de la MSP, 1/2 journée par semaine, ainsi que par des coopérations avec les professionnels de santé libéraux pour la prise en charge des personnes âgées. Les interventions du CLIC sur Montmirail ne sont pas négligeables ; en 2011, sur 573 nouveaux dossiers du CLIC, 113 concernaient des personnes de Montmirail.

Une thérapeute scolaire est venue présenter ses activités. Exerçant actuellement comme rééducatrice dans l'Education nationale, et ces postes étant supprimés, elle souhaite s'installer en libéral pour suivre des enfants en échec scolaire. Cette activité semble professionnelle et les modalités d'exercice (accès, tarifs ...) restent flous pour l'instant. De plus, ce service sera de fait payant et en totalité à la charge des bénéficiaires et réservé malheureusement aux familles qui ont le plus de moyens financiers. Il est difficile dans l'état actuel des choses de se prononcer sur la pertinence d'une permanence de ce type dans la MSP mais un local limitrophe avec entrée indépendante est envisagé.

<p>Zone d'influence (hors cardiologie et laboratoire d'analyses médicales)</p>

d'autres services de santé ou médico-sociaux qui tiennent actuellement des permanences au Centre de la Rochefoucauld

Le déménagement du SSIAD dans les locaux de la MSP ne présente pas d'intérêt majeur pour l'instant. Il est géré actuellement par le SSR, et la coopération est très satisfaisante entre les libéraux et l'hôpital local

Les autres professionnels de santé Montmirail n'étant pas intéressés par le regroupement physique

Les 6 professionnels du cabinet Faubourg de Paris se retirent du projet immobilier mais ont participé à toutes les réunions sur le Projet de santé et y restent très attachés : la cardiologue, qui partage son activité entre son cabinet sur Montmirail et le service de cardiologie de l'hôpital de Château Thierry, 4 Infirmiers, une ostéopathe.

Le laboratoire d'analyses vient également de se retirer du Projet immobilier mais reste dans le Projet de santé auquel la directrice a participé activement.

Les quatre autres médecins généralistes, la sixième infirmière, le deuxième podologue, et les deux dentistes (1 dentiste et son assistant) ne souhaitent pas à l'heure actuelle intégrer la Maison de santé et n'ont participé à aucune réunion. Cependant, deux généralistes suivent avec attention le Projet de MSP et le soutiennent.

1.2. Périmètre professionnel du Projet de santé

En plus des 9-10 professionnels libéraux intéressés par le regroupement physique, les 6 professionnels

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

installés ensemble Faubourg de Paris, le Laboratoire et les pharmacies ont participé à toutes les réunions sur le Projet de santé et souhaitent y participer.

Au total, 16 professionnels libéraux, le laboratoire d'analyses médicales et les deux pharmacies sont intéressés par une participation au Projet de santé :

- trois généralistes
- Une cardiologue,
- Cinq infirmiers –ères
- deux kinésithérapeutes
- un podologue,
- une diététicienne
- deux ostéopathes
- une sophrologue
- le Laboratoire (6 personnes)
- les deux pharmacies

Pour le démarrage, les professionnels de Montmirail porteurs du projet ne souhaitent pas inclure les professionnels de santé des communes des alentours, avec lesquels ils ont peu d'échanges. Mais une fois la période de démarrage passée, il est prévu de solliciter les deux médecins généralistes d'ETOGES et le médecin généraliste de BAYE, pour les associer au Projet de santé.

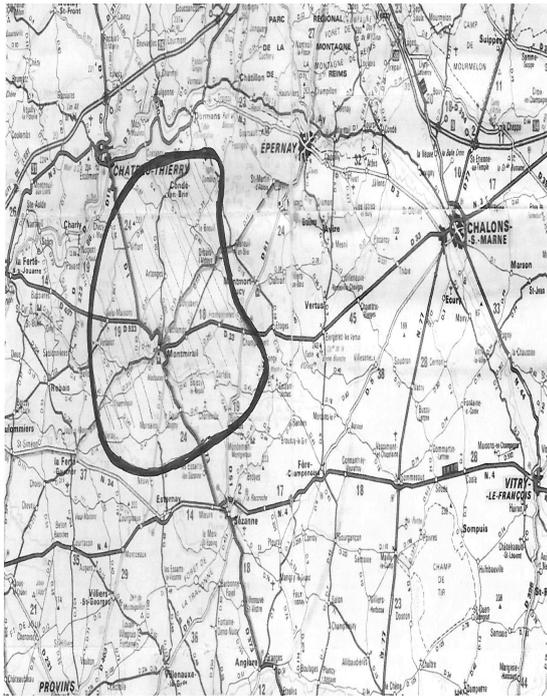
1.3. Périmètre géographique

Le périmètre géographique de la MSP concerne environ 10 000 habitants pour le premier recours

Les médecins généralistes desservent un territoire de 10 000 habitants environ, soit tout le canton de Montmirail et certaines communes des cantons limitrophes

Les kinésithérapeutes et infirmiers desservent un bassin de 11 000 habitants dans un rayon de 15 kms autour de Montmirail. Sont concernées des communes de la Marne, de l'Aisne, de la Seine et Marne

La cardiologue et le laboratoire de biologie ont de plus grandes zones de couverture territoriale : le secteur géographique de la cardiologue s'étend sur les cantons limitrophes de la Marne, l'Aisne et la Seine et Marne ; le laboratoire dessert un périmètre de 30 kms autour de Montmirail.



ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

2. LES BESOINS ET L'ACCUEIL DE JEUNES PROFESSIONNELS

Les besoins urgents concernent un médecin généraliste, un ou deux kinésithérapeutes, un dentiste, un(e) orthophoniste :

Médecins généralistes :

Les besoins sont estimés à 7 médecins généralistes. Ils sont actuellement six sur Montmirail. L'arrivée de la jeune femme médecin généraliste le Dr Chancel va précéder de peu le départ à la retraite du Dr Laurain. L'effectif restera donc insuffisant et il faut rechercher d'ores et déjà un septième généraliste.

Pour faciliter la venue de jeunes professionnels, un médecin généraliste, le Dr Mazza a accéléré les démarches auprès de la Faculté de médecine pour devenir maître de stage. Le Dr Chancel réalisera les mêmes démarches quand elle sera installée, mais il lui faudra attendre 3 ans d'installation avant de pouvoir accueillir un interne.

Il faut suivre l'évolution de la situation sur la commune d'Orbais l'Abbaye, située à 16 kms dans le canton de Montmort-Lucy : la présence médicale est fragile sur cette commune, avec un médecin généraliste qui doit prochainement arrêter son activité, et un couple de médecins nouvellement arrivé de l'étranger et en cours d'intégration.

Kinésithérapeutes

Les besoins sont estimés à trois. Or ils ne sont que deux actuellement et Mr Monet compte prendre sa retraite fin 2013.

Il faut donc rechercher très vite un ou deux kinésithérapeutes. La situation est difficile et les kinésithérapeutes ne trouvent pas de remplaçants. Des contacts vont être pris par les kinésithérapeutes actuels auprès de leurs confrères qui exercent à l'hôpital et en EHPAD. L'accueil de stagiaires n'a pas pu encore se mettre en place car l'école de Reims est récente.

Dentistes

Il y a actuellement sur Montmirail un dentiste et son assistant. Ils estiment qu'il faut rechercher dès maintenant un troisième dentiste. Ils accueillent des stagiaires, et un des dentistes intervient à l'Ecole dentaire de Reims.

Les besoins en orthophoniste sont importants en ambulatoire comme à l'hôpital local

Une orthophoniste intervient déjà à l'hôpital local de Montmirail mais elle est loin de couvrir tous les besoins et le directeur de l'hôpital est intéressé par une démarche commune de recherche.

Les besoins pour les autres professions sont couverts mais l'accueil de stagiaires sera poursuivi

Il y a actuellement six infirmiers sur Montmirail et cela paraît suffisant. Il n'y a pas de départ en retraite prévu dans les toutes prochaines années. L'accueil de stagiaires sera poursuivi.

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Les infirmiers libéraux interviennent aussi avec deux SSIAD : celui de Montmirail et celui d'Etoges, ainsi qu'avec l'HAD d'Eprenay. Ils ne rencontrent pas de problèmes particuliers concernant leur niveau d'activité.

Il n'y a pas de besoins supplémentaires en ostéopathes. Les deux ostéopathes proposent d'accueillir des étudiants stagiaires en ostéopathie.

La cardiologue ne reçoit pas de stagiaires spécialistes mais est prête à s'investir dans l'accueil des professionnels de santé en formation, ce qui peut renforcer l'attractivité de la MSP comme lieu de stage.

Le projet d'un Pôle de formation avec l'hôpital local

Les professionnels impliqués dans le Projet de santé de la MSP pourraient demander à être reconnue globalement « Pôle de stage ». Chaque stagiaire accueilli aura la possibilité de rencontrer l'ensemble des professionnels de la MSP et de ses partenaires : (« journées découverte »)

Il est envisagé même que la MSP s'associe avec l'hôpital local pour constituer ensemble un Pôle de formation (cf plus loin Articulation avec les partenaires extérieurs).

3. LOCAUX ET POSITIONNEMENT DES ELUS

3.1. Les prévisions de locaux à ce jour

Les estimations ci-dessous tiennent compte du retrait récent de plusieurs professionnels du projet immobilier. Nous redonnons les m² en « surface utile ». Sont cependant présentés en annexe les locaux tels qu'ils étaient prévus avant le désistement des plusieurs professionnels.

Un bloc médecins de 240 m², salle d'attente incluse

6 cabinets de MG :

5 cabinets standards de 25 m²

1 cabinet avec table gynécologique en plus, de 30 m²

Deux autres cabinets médicaux de 20 m² chacun, pouvant être utilisés pour un septième généraliste ou interne en médecine générale et pour des consultations de spécialistes libéraux ou du secteur public : Psychiatrie, Gastro-entérologue, Pmi, autres consultations avancées à définir. Ils pourraient également accueillir une sage-femme.

Une salle de soins de 20 m² pour urgence et soins spécifiques pour l'ensemble des médecins

Une salle d'attente partagée de 25 m² en deux parties (demi-cloisons ou claustras)

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Un cabinet dentaire de 86 m2, salle d'attente incluse

Une salle de soins avec siège dentaire de 30 m2 (siège, bureau, ensemble plombé)

1 salle de radiologie de 5 m2

Un bureau de 20 m2

Une salle de stérilisation de 9 m2

Une salle pour le matériel, de 6 m2

Le local compresseur, de 4 m2

Une salle d'attente de 12 m2

Un « bloc » Kinésithérapie pouvant accueillir 3 kinésithérapeutes, d'une surface totale de 127 m² (document CESTE) + un espace attente pouvant être partagé avec d'autres paramédicaux

Il comporte :

- 3 salles individuelles (table de travail et espace bureau)
- une salle de gymnastique commune (40 m2)
- un vestiaire sanitaire en liaison directe avec la salle de gymnastique (12 m2)
- un box fermé (15 m2)

Remarque : Les deux kinésithérapeutes actuels sont présents au cabinet pour les $\frac{3}{4}$ de leur activité, et à domicile pour le quart restant.

Un local « podologue », de 28 m2

Il comporterait :

- une salle de soins, de 20 m2, avec une longueur de 6 m pour les essais en marche
- un atelier semelle, de 8 m2, très ventilé

Le podologue ne souhaite pas partager son local, même s'il ne vient que deux après midi par semaine

Un local partagé diététicienne, orthophoniste, psychologue : 15 à 20 m2 + une partie de l'espace attente partagé avec d'autres para médicaux

La diététicienne prévoit une fréquence de une à deux demi journées de consultations par semaine

Un espace d'attente para médicaux : 25 m2

Un espace secrétariat général d'accueil de la MSP + secrétariat médical : 40 m2 ?

A prévoir pour 3 postes

Une salle de réunion/repos de 40 m2

Dans les plans actuels la salle de réunion et la salle de repos sont dimensionnées pour 35 personnes chacune.

Les professionnels ne pensent pas avoir besoin de deux grandes salles, mais plutôt d'une seule de 40 m2, avec cloison amovible permettant de la partager en deux, avec un coin détente.

La sophrologue aurait besoin de pouvoir utiliser ponctuellement une salle de 20 m2 ou de 40 m2 pour des ateliers de groupe

Un studio logement de 25 m2

T1 bis pour accueil stagiaire ou remplaçant

Autres locaux communs : 50 à 100 m2 selon nombre de professionnels

ICONES SAS

4 allée René Hirel - 35000 RENNES

Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95

E-mail : saicones@saicones.fr

Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé

5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE

Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21

E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com

Site Web : www.gresmediationsante.com

Salle d'archives vivantes de 10 m2, et salle d'archives mortes de 15 m2
1 local nettoyage de 6 m2
1 salle de stockage commun de 30 m2
Sanitaires publics : 18 m2
Locaux du personnel (vestiaires et sanitaires)

Divers : deux bureaux pour permanences médico-sociales, de 15 m2 chacun

L'un des deux bureaux est déjà pré affecté aux services décentralisés du Conseil général,
L'autre bureau pourra servir pour d'autres permanences médico-sociales ou de prévention

Total avec les positions actuelles des professionnels sur le regroupement physique : 700 à 800 m2

A définir suite aux dernières modifications :

Un local infirmier à définir selon la décision finale de l'infirmier, et le partage possible avec les médecins ? (25 à 30 m2 ?)

- 1 salle de soins partagée avec les médecins ?
- une salle de stockage pour consommable, en lien direct avec la salle de soins
- une salle de nettoyage en liaison directe avec la salle de soins
- 1 bureau

Remarque : les infirmiers-ères tiendraient des permanences plutôt le matin tôt (avant 9h) et le soir (18h30 à 19h). Ils réalisent actuellement 90 % de leur activité à domicile et pourraient baisser à 80%.

Un local avec entrée indépendante qui regrouperait une ostéopathe, la sophrologue, la thérapeute scolaire ?

- La sophrologue est d'accord pour partager son local. Elle serait présente 2 jours par semaine
- Etant donné l'existence d'un litige avec un médecin ostéopathe non participant à la MSP, il paraît conseillé de prévoir une entrée indépendante pour les professions non reconnues professionnels de santé

3.2. Les points de vigilance sur l'organisation des locaux

Les bâtiments qui vont être rénovés présentent de fortes contraintes :

- Plusieurs niveaux de parking et de locaux
- Les ascenseurs n'accéderont pas à tous les étages. Ils sont configurés pour un fauteuil roulant, mais pas pour accueillir un brancard
- Obligation de tenir compte de l'architecture actuelle (bâtiment en longueur) pour agencer les différents locaux entre eux

L'espace accueil secrétariat doit être bien réfléchi

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Il doit être le plus central possible pour « desservir » l'ensemble des professions.
Il doit être directement accessible des deux entrées : l'entrée côté rue, et l'entrée côté parking arrière.
Il doit être prévu pour 3 postes.

Il serait souhaitable de regrouper généralistes, spécialistes et infirmiers (si certains participent au regroupement physique), ainsi que les salles de semi urgence et de soins, dans un ensemble de plein pied avec le parking d'accès des ambulances :

La proximité entre généralistes et infirmiers facilitera les consultations conjointes (par exemple plaies chroniques ...).

Les locaux du dentiste peuvent être séparés de ceux des médecins. Ils doivent être plombés, et le local compresseur doit être bien isolé au niveau bruit.

Les kinésithérapeutes, la sophrologue, et le podologue peuvent recevoir leurs patients à l'étage avec un ascenseur

La salle de réunion devra être accessible à la population, car elle servira aussi pour les séances d'éducation thérapeutique, et pour des informations collectives de prévention. Elle peut se situer en étage si un ascenseur la dessert.

Le coût des ascenseurs ne doit pas trop peser sur les professionnels de santé.

Autres remarques faites avant le désistement de certains professionnels :

La cardiologue a besoin que son cabinet soit de plein pied avec une aire de stationnement, car elle accueille des patients en brancard qui arrivent en ambulance. La salle d'échographie de la cardiologue doit être dans la pénombre.

L'installation du laboratoire est à prévoir en priorité car les nouveaux locaux sont indispensables pour son accréditation fin 2013. Le local du laboratoire est obligatoirement constitué d'un bloc spécifique de 198 m². Il doit disposer d'une entrée directe spécifique

3.3. Positionnement des élus

Le cabinet Icones / Gres Médiation santé a rencontré à plusieurs reprises des représentants de la municipalité : Monsieur Doucet, maire de Montmirail ; Monsieur Lefebvre, maire – adjoint ; Monsieur Andreotti, secrétaire général, Monsieur Michelot, promoteur privé chargé par la municipalité du suivi technique du dossier.

La municipalité est très attachée à la création de la MSP qui constitue un service à la collectivité

L'estimation du coût total pour 22 professionnels + le Laboratoire, soit 1700 m² environ, se situe autour de 4 millions d'euros (y compris parking et prestations maîtrise d'œuvre). La municipalité prévoit 50 % de subventions.

Le calendrier architectural a été précisé : la marie s'est prononcée sur le choix de l'architecte mi

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

décembre 2011. L'architecte retenu travaillera avec les professionnels de santé sur l'agencement des locaux. L'ouverture de la MSP est prévue fin 2013.

Le soutien apporté par la Mairie concerne plusieurs aspects :

- un montant de loyer qui sera au maximum de 6 euros par m² et par mois hors charges (confirmation des premières estimations données aux professionnels)
- la prise en charge par la municipalité des travaux de voirie, parkings, et ensuite la prise en charge de l'entretien des abords de la MSP
- la prise en charge de l'entretien des ascenseurs
- l'aide à la reconversion des locaux du Faubourg de Paris, qui regroupent six professionnels de santé et appartiennent à une infirmière. La municipalité est consciente de l'importance cruciale de ce point, qui détermine le transfert des six professionnels concernés dans la MSP. Un courrier du Maire précisant les engagements de la municipalité est en cours. Sa rédaction doit tenir compte des contraintes juridiques qui encadrent ce type de soutien d'un pouvoir public à un privé. Suite à la cinquième réunion sur le Projet de santé, le cabinet Icones / Gres médiation santé a prévenu la municipalité du désistement des six professionnels concernés, et conseillé une rencontre au plus vite entre eux et les élus.
- La prise en charge du loyer et charges des locaux vacants, au démarrage ou en cas de départ d'un professionnel

Par ailleurs la mairie reste ouverte à une négociation sur la prise en charge d'une partie du loyer et charges des parties communes.

4. HORAIRES ET SECRÉTARIAT

Horaires

Les horaires prévus pour l'accueil du public sont :

8h à 19h en semaine

8h à 13h le samedi

Certains professionnels pourront recevoir des patients en dehors de ces horaires.

Ainsi :

Les kinésithérapeutes consultent jusqu'à 20h30 trois jours par semaine et commencent à 7h45

Les ostéopathes consultent jusqu'à 20h en semaine, et jusqu'à 14h le samedi

Secrétariat pour les activités de soins :

Les deux médecins viendraient avec leur secrétariat actuel (3 secrétaires, soit 1,75 ETP). Cet effectif pourrait correspondre aux besoins de trois généralistes (comprenant la jeune médecin s'installant en novembre 2012).

Avant leur désistement, la cardiologue, les infirmières et une ostéopathe étaient favorables au partage d'un peu de temps de secrétariat.

Les kinésithérapeutes pourraient prendre en charge une quote-part de secrétariat pour l'accueil général et la répartition du courrier.

Au global, pour l'activité liée aux soins, les professionnels souhaitent démarrer avec 1,75 ETP répartis sur 3 secrétaires, quitte à augmenter ensuite si les besoins évoluent.

Secrétariat pour aider à la mise en œuvre du projet de santé

Le temps de secrétariat sur la prévention et la coordination est estimé à ½ temps. Le nombre important de professionnels impliqués dans le Projet de soins et de santé publique, leur localisation possible dans plusieurs locaux séparés, la diversité des actions envisagées, justifient ce poste. Ce mi-temps sera proposé en temps complémentaire aux trois secrétaires ou à l'une des trois secrétaires.

Téléphone

Les professionnels souhaitent disposer d'un standard téléphonique commun avec bascule sur des lignes directes individualisées. En dehors des horaires de secrétariat, l'accès aux lignes directes doit rester possible. Les professionnels qui le souhaitent continueront à recevoir certains appels directement sur leur téléphone mobile (cas du ou des infirmiers (ères)).

5. ACCES AUX SOINS ET INFORMATION DES PATIENTS

Les professionnels s'engagent à rester dans le secteur 1.

Sur le territoire desservi par la MSP, la population garde le libre choix du médecin, du dentiste, et des professionnels paramédicaux.

6. DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ ET INFORMATISATION

L'objectif (à terme) est la mise en place d'un dossier patient informatique commun partagé entre plusieurs professionnels médicaux et paramédicaux, avec accès différenciés selon les professions. Cette mise en commun concerne tous les professionnels engagés dans le projet de santé, et pas

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

seulement ceux qui vont se regrouper dans les mêmes locaux. Les propositions des fournisseurs informatiques seront étudiées car elles évoluent actuellement rapidement

Le partage de données médicales fonctionne déjà entre les trois médecins qui vont intégrer la MSP. Ils utilisent Hellodoc.

La cardiologue n'utilise pas de logiciel métier spécifique pour la gestion informatique de ses dossiers (les comptes-rendus / courriers sont enregistrés en format traitement de texte). Elle ne souhaite pas, dans un premier temps, modifier son fonctionnement.

Un accès réservé au dossier informatique patient sera prévu pour les autres professionnels, sur certaines parties spécifiques aux paramédicaux, avec possibilité pour le médecin, dans certains cas de bloquer l'accès pour certains patients

Pour cela les systèmes proposés par les fournisseurs informatiques au moment de l'installation dans les nouveaux locaux devront être étudiés à partir d'un cahier des charges élaboré au préalable par les professionnels de santé indiquant les souhaits et besoins de chacun. Il pourra s'agir soit d'un système de novo, auquel cas une vigilance forte devra être portée sur la qualité de la récupération de l'historique, soit d'un système développé par Hellodoc ouvert aux autres professionnels.

L'accord du patient sera systématiquement demandé. Une information claire devra être délivrée au patient sur cette transmission d'information avec possibilité pour lui de s'y opposer.

Des rubriques sont proposées pour le Dossier partagé : synthèses brèves du dossier, vaccinations, antécédents, enregistrement du traitement mensuel du patient,...

L'ensemble des professionnels pourra utiliser une messagerie sécurisée pour communiquer (résultats d'examens, compte rendu d'hospitalisation ...) : APICRYPT par exemple. Le dispositif sera ajusté en fonction de l'évolution des normes de sécurité. Les médecins, les infirmiers et le laboratoire sont particulièrement intéressés.

Les médecins peuvent avoir accès dès maintenant au dossier médical hospitalier (logiciel OSIRIS) à partir de leur cabinet. Pour des raisons techniques et d'un minimum de formation nécessaire, ils utilisent peu cette possibilité. Ce point sera traité en même temps que les autres points sur le dossier informatique partagé.

Il faut prévoir les coûts de matériel, logiciel, mise en réseau, prestation informatique, formation des professionnels de santé.

Pour le secrétariat, un matériel informatique est nécessaire sur 3 postes. Cet investissement, s'il sert à l'ensemble des professionnels, pourra être budgétisé dans les demandes de subventions. Ensuite, le matériel de chaque professionnel relève de son investissement propre.

Les secrétaires bénéficieront d'une formation spécifique dans le cadre du fonds FAFIEC, et ce, avant l'ouverture de la MSP.

Le passage des câbles informatiques pour la mise en réseau devra être prévu dans le projet immobilier.

7. LE MATÉRIEL

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Le matériel d'exercice courant et individuel est amené par les professionnels.

Du matériel spécifique au regroupement en maison de santé est à prévoir en investissement à savoir : équipement informatique nécessaire à la coordination, un défibrillateur, l'équipement de la salle de réunions et du studio. Le matériel commun peut être inclus dans la demande de financement à l'ARS pour le Projet de santé.

8. GOUVERNANCE

Cette fonction recouvre deux volets :

- le portage et suivi du projet de santé publique : (coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet et des actions de santé publique),
- un volet plus « administratif » consacré à la gestion quotidienne de la structure (fonctionnement, logistique, comptabilité, recherche de financement).

Les professionnels prévoient de consacrer une réunion par mois à la coordination générale et au fonctionnement de la Maison de santé.

Ils préfèrent que les postes de gestion soient partagés : gouvernance partagée en pluridisciplinaire, co gestion raisonnée.

Il est important de prévoir précisément chaque année un binôme différent chargé du suivi du Projet de santé :

- professionnel de santé assurant la supervision : 1 jour par mois
- secrétaire formée à la gestion : 0.5 à 1 jour par semaine

Les professionnels de santé vont créer une association loi 1901 pour porter le projet de santé. Elle réunira l'ensemble des professionnels qui adhèrent à ce Projet et formalisera un portage pluridisciplinaire du projet

Un règlement intérieur organisera le fonctionnement plus quotidien du regroupement et les processus de décisions, et le Projet de santé sera annexé au règlement intérieur, afin de rappeler son respect

Une note juridique synthétisant la réunion spécifique avec le juriste (du 22/11/2011) sera produite ultérieurement et complètera ce chapitre.

LE PROJET DE SOINS ET DE SANTE PUBLIQUE

Cette partie développe les activités communes que les professionnels souhaitent mettre en place. Il s'agit de nouvelles coopérations, de prises en charge concertées, d'actions de prévention, d'éducation thérapeutique,...

15 libéraux, le laboratoire, et les deux pharmacies, ont travaillé à l'élaboration de ce Projet de santé. Il associera ultérieurement les nouveaux professionnels libéraux qui s'installeront dans la MSP et désireux d'adhérer à ce projet, ainsi que pour certaines actions les partenaires du secteur public et médico-social.

1. PERMANENCE-CONTINUITÉ DES SOINS

▪ Gardes :

Pour les gardes de nuit et de week-end des médecins : un tour de garde est assuré sur le secteur Sézanne, sous forme de consultations dans la maison médicale de garde à Sézanne. Le secteur comprend Anglure, Fère champenoise, Sézanne, Esternay, Vilenaux La Grande et Montmirail, et les médecins tournent à 27.

5 des 6 médecins de Montmirail assurent des gardes sur ce secteur Sézanne : une garde par mois en semaine et 3 week-ends par an.

Les infirmiers assurent la continuité des soins 24h sur 24.

Les kinésithérapeutes de Montmirail tournent à deux pour assurer les gardes bronchiolites y compris le dimanche.

Les dentistes assurent des consultations jusqu'au samedi midi, mais pas les gardes du dimanche.

Le laboratoire reçoit le samedi matin et n'assure pas de garde de nuit ni le dimanche. En cas de fermeture, c'est le pharmacien de garde qui transmet les prélèvements au laboratoire d'Épernay.

▪ Soins non programmés :

Chaque jour un médecin différent prendrait en charge les soins non programmés sur une demi-journée, pour assurer :

- les urgences : consultations ou visites à domicile
- les soins non urgents, mais non programmés : consultations à la MSP

Le patient pourrait néanmoins consulter son médecin traitant sans rendez-vous, si celui-ci est disponible. Il pourra lui proposer une consultation en dehors des plages horaires des rendez-vous

programmés.

La cardiologue continuera à ne recevoir que sur rendez-vous, mais toujours avec une certaine souplesse, comme elle le fait actuellement. Les cas urgents sont envoyés vers l'hôpital de Château Thierry.

Les permanences tenues par les infirmiers à la MSP pourront accueillir les personnes valides sur et sans rendez-vous.

Les kinésithérapeutes s'organisent sur la semaine pour qu'il y ait toujours l'un des deux au cabinet, et l'autre en visite. Ils ne reçoivent que sur rendez-vous, mais avec un délai court, de 2,5 jours maximum. En cas d'urgence nourrisson, ils peuvent se libérer dans la journée, et au pire le lendemain de l'appel. L'un des deux kinésithérapeutes devant partir à la retraite, ce roulement sera remis en place dès l'arrivée d'un nouveau kinésithérapeute

Les deux ostéopathes exclusifs s'engagent pour assurer tous les jours un accueil des soins non programmés, à définir entre les deux professionnelles.

▪ **Congés**

Pour les médecins, actuellement, l'organisation se fait au sein de chacun des deux cabinets. Les trois médecins qui vont intégrer la MSP s'organiseront entre eux pour ne pas prendre leurs congés en même temps.

Les autres professionnels s'organisent également entre eux par profession (kinésithérapeutes, infirmiers, ostéopathes).

Les deux podologues n'ont pas formalisé un tour de congés, mais de fait ne prennent jamais leurs vacances sur la même période. Un seul des deux podologues va intégrer les locaux de la Maison de santé et participer au Projet de santé, il sera néanmoins vigilant à une continuité des soins sur Montmirail.

Note concernant le principe de rémunération des professionnels de santé pour l'élaboration du budget prévisionnel du projet de santé

Afin de budgétiser les actions qui ne relèvent pas du paiement à l'acte, il était nécessaire de préciser une base horaire forfaitaire. Le groupe de travail a examiné les forfaits habituellement utilisés dans les autres MSP ou dans les réunions de coordination de réseaux.

Les forfaits retenus sont les suivants :

- **80 euros par heure pour un professionnel médical** (médecin, biologiste, dentiste, pharmacien), ce qui correspond à l'équivalent de 3 à 4 consultations de médecine générale
- **40 euros (moitié du forfait médical) pour les paramédicaux et apparentés**
- **forfait unique de 60 euros pour les activités qui ne mobilisent pas de responsabilité ni compétences médicales spécifiques** (réunions de formations pluridisciplinaires, suivi du projet de santé, certaines actions d'information - prévention)

2. STAFFS PLURIDISCIPLINAIRES

Des staffs de concertation sur dossiers sont prévus pour examiner à plusieurs les cas complexes.

Le choix des dossiers à examiner pourra être fait par n'importe quel professionnel

Exemple de types de situations envisagées : cancers, prise en charge de la douleur, situation médico-sociale, polymédication du sujet âgé, iatrogénie médicamenteuse, alcoolisme du jeune, rachialgies ...

Le rythme sera d'un staff par mois, hors période d'été. Une certaine souplesse sera conservée, afin de rendre possible la tenue d'un staff « en urgence » si une situation le nécessite

Chaque staff durera une heure, avec pour objectif d'étudier 2 à 3 dossiers

Chaque staff réunira en moyenne 5 professionnels : 2 médicaux et 3 paramédicaux ou professionnel social. La présence du médecin traitant est obligatoire

Certains staffs pourront être ouverts à des partenaires non libéraux (PMI, psychiatrie, Clic, service social ...).

BUDGET

- Professionnels de santé par staff : $(2 \times 80) + (3 \times 60) = 340$ euros
soit sur l'année pour 10 staffs : **3 400 euros**
- Temps de secrétariat estimé (préparation, organisation, copies, relevé de présents et des problèmes abordés ...) : 1 h par staff, soit 10 h dans l'année

3. FORMATIONS PLURIDISCIPLINAIRES

Il s'agit de temps de formation qui réunissent l'ensemble des professionnels engagés dans le Projet de santé. Ils sont complémentaires des formations spécifiques par profession.

Quatre thématiques paraissent prioritaires à aborder :

- diabète,
- bon usage des médicaments, prescription en DCI
- nutrition et personnes âgées
- lombalgies,

D'autres thématiques ont été évoquées : contraception de l'adolescent et IST, posturologie, TMS, nouvelles thérapeutiques

Ces temps de formation peuvent être l'occasion de restituer à l'ensemble de l'équipe de la MSP les formations suivies en individuel, et/ou de faire venir un intervenant extérieur.

Il est prévu trois formations dans l'année, de deux heures chacune.

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Elles réuniront à chaque fois en moyenne 15 professionnels médicaux et para médicaux
Certaines formations pourront être ouvertes à des partenaires non libéraux (PMI, psychiatrie, Clic, service social ...).

BUDGET

- Professionnels de santé bénéficiant de la formation :
par formation : 15 x 60 euros = 900 euros, soit pour 3 formations : 2 700 euros
- Professionnel de santé préparant et animant la formation :
Par formation : 4h par formation x 60 euros, soit 240 euros, soit pour 3 formations : 720 euros

Total professionnels de santé : 3 420 euros

- Temps de secrétariat (préparation, organisation, supports, copies ...) : 4 h par formation, soit 12 h dans l'année

4. PRISE EN CHARGE COORDONNEE DES PATHOLOGIES COMPLEXES

Les situations complexes à aborder en priorité en terme de prise en charge pluridisciplinaire sont :

- En tout premier lieu le Diabète de type 2, du fait de la complexité des prises en charges
- Puis : les plaies chroniques, la mise sous AVK, les lombalgies

D'autres types de situations pourront être abordés par la suite : cancers, prise en charge de la douleur, cardiopathies et artériopathies, obésité de l'enfant et de l'adolescent, asthme...

Pour une meilleure prise en charge coordonnée des situations complexes prioritaires, peuvent être proposées soit des consultations conjointes soit l'élaboration de protocoles.

4.1. Consultations conjointes inter professionnelles :

Il est prévu de formaliser des consultations conjointes entre plusieurs professionnels de santé, avec le patient, pour quatre types de pathologies :

- Diabète : entre 1 médecin généraliste et 1 infirmier ou diététicienne ou podologue
- Ulcères, plaies chroniques : entre 1 médecin généraliste et 1 infirmier
- Mise sous AVK : médecin généraliste, infirmier, diététicien (selon protocole à définir, cf plus loin)
- lombalgies : entre 1 médecin ou pharmacien (certains disposent d'un DU d'orthopédie) et 1 kinésithérapeute

Les prévisions sont en moyenne de deux consultations conjointes par mois sur 11 mois, soit vingt-deux dans l'année

Elles se dérouleront plutôt au cabinet à la MSP

Leur durée sera de 30 mn

Chaque consultation réunira le patient et deux professionnels : un médical (médecin/pharmacien/biologiste) et un paramédical.

BUDGET

- Professionnels de santé :

Médecins : une partie de la consultation est prise en charge par le remboursement de l'assurance maladie, nous comptons le forfait uniquement sur un quart d'heure supplémentaire, soit un quart de forfait = 20 euros

20 consultations x 20 euros = 400 euros

Biologiste, pharmacien : 2 consultations x 80 euros de l'heure x 1/2 heure = 80 euros

Para médicaux : 22 forfaits, soit 22 x 40 euros de l'heure x 1/2 heure = 440 euros

Total professionnels de santé : 920 euros

- Temps de secrétariat estimé : préparation de chaque consultation (agendas, dossier) : un quart d'heure de préparation pour chaque consultation, soit 5 h par an

4.2. Protocoles de soins

Les professionnels prévoient de formaliser en commun des protocoles de soins sur :

- l'adaptation du traitement chez le patient diabétique de type 2
- l'adaptation du traitement de patient sous AVK et du relais héparine / AVK si nécessaire
- la prise en charge des ulcères plaies chroniques

Cette formalisation permettra une meilleure cohérence des pratiques, et une plus grande facilité des infirmiers pour informer les patients et programmer les soins à domicile

Ils s'inspireront des protocoles déjà existants : HAS, Prescrire, Hôpital, Réseaux de santé ...

Ces trois protocoles seront élaborés au cours d'une période de deux ans.

La première année sera consacrée à l'élaboration du protocole d'adaptation du traitement chez le patient diabétique, protocole à rédiger conjointement par un médecin et deux infirmiers

Le protocole définira la stratégie de soin selon les résultats du contrôle glycémique, en précisant les modalités de décision entre médecins et infirmiers.

ICONES SAS

4 allée René Hirel - 35000 RENNES

Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95

E-mail : saicones@saicones.fr

Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé

5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE

Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21

E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com

Site Web : www.gresmediationsante.com

Il s'appuiera sur les référentiels de bonne pratique de l'HAS et autres (Prescrire ...), en les adaptant au mode de fonctionnement souhaité par les professionnels de santé de la MSP. (Cf par exemple note de cadrage HAS « stratégie médicamenteuse du contrôle glycémique du diabète de type 2 », année 2009 ; et modifications en cours sur ces recommandations^o)

L'année suivante, deux autres protocoles seront élaborés :

- stratégie de traitement AVK
- stratégie de suivi et soins pour les plaies chroniques

L'élaboration de chaque protocole nécessitera 3 réunions d'une heure par protocole, avec l'implication de 3 professionnels à chaque fois :

- un médecin et deux infirmiers pour le protocole de traitement
- un médecin, un biologiste et un infirmier pour le protocole traitement AVK
- un médecin et deux infirmiers pour le protocole Plaies chroniques

BUDGET

Première année :

Budget professionnels de santé :

- Participation aux réunions d'élaboration du protocole traitement diabète : 3 h x 80 euros + 6 heures x 40 euros = 480 euros
- Un médecin chargé du suivi de l'élaboration, test, réactualisation : 1 jour par protocole, soit 1 jour la première année : 640 euros

Total professionnels de santé : 1 120 euros

Secrétariat : 1 jour par protocole (préparation du dossier documentaire sur les référentiels, mise en forme du protocole, organisation des réunions), soit 1 jour la première année

Deuxième année

Budget professionnels de santé :

- Participation aux réunions d'élaboration du protocole traitement AVK : 6 h x 80 euros + 3 h x 40 euros = 600 euros
- Participation aux réunions d'élaboration du protocole Plaies chroniques : 3 h x 80 euros + 6 h x 40 euros = 480 euros
- Un médecin chargé du suivi de l'élaboration, test, réactualisation : 1 jour par protocole, soit 2 jours la deuxième année : 1 280 euros

Total professionnels de santé : 2 360 euros

Secrétariat : 1 par protocole (préparation du dossier documentaire sur les référentiels, mise en forme du protocole, organisation des réunions), soit 2 jours la deuxième année

4.3. Consultations longues d'infirmier (ère) pour l'initiation au traitement diabète et AVK

Infirmiers et médecins constatent que pour certains patients diabétiques ou sous AVK, une consultation traditionnelle du médecin ou le passage à domicile de l'infirmier ne suffisent pas au moment de la mise en place du traitement. Il est nécessaire de reprendre les explications et conseils en détail lors d'une consultation spécifique plus longue.

Cette consultation longue pourra être réalisée par un(e) infirmier(ère), dans les locaux de la MSP, sur rendez-vous.

Elle sera préconisée sur demande du médecin ou de l'infirmier, après validation par l'autre professionnel.

Elle abordera : l'explication de la maladie, l'explication du traitement, les conseils d'hygiène de vie

Le nombre de situations concernées est estimé à 10 patients dans l'année (environ 5 démarrages de traitement insulinique et 5 démarrages de traitement AVK).

Deux consultations par patient sont prévues dans l'année (une au démarrage et une 6 mois après), soit au total 20 consultations

Elles auront une durée d'une demi-heure.

BUDGET

- Budget infirmier : 20 consultations x 0,5 h x 40 euros = **400 euros**

- Temps de secrétariat estimé (préparation dossier et prise de rendez-vous) : un quart d'heure par consultation, soit 5 heures sur un an

5. PREVENTION – DEPISTAGE

5.1. Poursuite de l'implication des médecins dans le dépistage organisé des cancers

Les médecins sont déjà impliqués dans le dépistage organisé du cancer du sein et du cancer colorectal, en lien avec l'organisme de gestion ADPS (Association départementale des professionnels de santé de la Marne). Ils surveillent l'observance des dépistages préconisés (notification dans le dossier médical) et sensibilisent les patients. Ils vont continuer à sensibiliser les patients concernés, lors des consultations. Il est également prévu de négocier avec l'ADPS une visibilité précise du taux de répondants aux dépistages parmi la patientèle de la MSP.

5.2. Autres pistes à développer ultérieurement

D'autres thématiques sont pressenties pour les années suivantes :

- sevrage tabagique : les médecins généralistes et la cardiologue souhaitent développer les prises en charge de sevrage tabagique, en collaboration avec un tabacologue exerçant à Château-Thierry
- contraception – maternité : la présence d'une jeune femme médecin souhaitant développer une pratique gynécologique facilitera la mise en œuvre d'actions d'information et prévention sur la thématique contraception – maternité – ist, auprès des adolescents comme auprès des adultes
- posturologie et troubles musculo squelettiques : les kinésithérapeutes, ostéopathes et le podologue sont intéressés pour proposer des séances d'information et des ateliers pourraient être proposés à la population.
- vaccinations : poursuite de la sensibilisation des patients, alerte sur le dossier médical pour rappel du calendrier vaccinal

6. EVALUATION ET SUIVI DE L'ORGANISATION ET DES ACTIONS DE LA MSP :

Actions de santé	Indicateurs proposés
Fonctionnement général de la MSP	<p><u>Périmètre</u> : Evolution du nombre de professionnels intégrant la MSP (regroupement physique et projet de santé).</p> <p><u>Continuité des soins</u> : Effectivité de la continuité des soins sur la semaine.</p> <p><u>Informatique</u> : Mise en place d'un dossier médical commun informatisé interprofessionnel dès que les conditions techniques le permettent avec garanties de secret Mise en place d'une messagerie sécurisée</p>
Accueil des étudiants	<p>Nombre de médecins maîtres de stage Nombre et type de professionnels autres accueillant des stagiaires Nombre de stagiaires accueillis, qualité, durée Avis qualitatif des professionnels Avis qualitatif des stagiaires</p>
Staffs pluridisciplinaires	<p>Nombre de staffs réalisés Nombre de dossiers différents traités Fréquence Nombre et qualité des professionnels présents Trace des décisions prises dans les dossiers Avis qualitatif en fin d'année de la part des professionnels sur cette action</p>

Formations pluridisciplinaires	Nombre de réunions organisées Thématiques abordées Niveau de participation en interne (Nombre et qualité des professionnels présents) Avis qualitatif des professionnels sur l'impact sur les pratiques
Consultations conjointes	Nombre de consultations réalisées Motifs des consultations (type de pathologies concernées) Professionnels concernés Nombre de patients concernés Avis des professionnels Avis des patients

Protocoles	<u>Indicateurs généraux</u> : - Nombre de protocoles effectivement réalisés - Nombre de patients suivis dans le cadre de chaque type de protocole - Avis des professionnels de santé et ajustements apportés <u>Suivi d'un ou deux indicateurs par protocole concerné</u> : Exemple stratégie traitement / glycémie Diabète: évolution du taux de complications traçables (hypo, hyper)
Consultations infirmier (ères) pour l'initiation au traitement diabète et AVK	Nombre de consultations Nombre de patients différents concernés Avis des patients Lancement du traitement pour le diabète de type 2 : Evolution du diabète à 6 mois (entre première et deuxième consultation) Lancement du traitement AVK : nombre de problèmes de suivi survenus
Relais de campagnes de dépistage organisé du cancer	Taux de participation : Evolution dans le temps Comparaison du taux de participation dans la patientèle de la MSP avec le taux départemental

7. ARTICULATION AVEC L'EXTÉRIEUR

7.1. Les coopérations envisagées avec l'hôpital local :

L'hôpital local gère un EHPAD comportant une unité de vie Alzheimer de 20 places, un SSR polyvalent, un SSIAD de 29 places. Le SSR doit passer de 20 à 40 lits au 1er janvier 2012, ce qui va générer une augmentation d'activité pour les médecins attachés à l'hôpital, mais aussi pour les médecins de ville et autres professionnels de santé libéraux (kinésithérapeutes, IDE libérales, ... dans le cadre des retours à domicile). Un médecin généraliste gériatre assure une consultation mémoire une fois par mois mais l'ensemble des besoins ne sont pas couverts et les délais d'attente sont très longs. (Ce médecin ne souhaite pas s'impliquer dans la MSP ni dans le Projet de santé par manque de disponibilité, mais est

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

favorable au projet.)

Un projet de foyer de vie est toujours à l'étude par l'hôpital il accueillerait 60 personnes handicapées : vieillissantes atteintes de pathologies psychiatriques mais stabilisées.

Le directeur de l'hôpital local considère que le projet de MSP est fondamental. Il estime que les relations avec les médecins libéraux sont très satisfaisantes, que leur participation au fonctionnement de l'hôpital local est satisfaisante et permet globalement d'assurer la continuité des soins et que les sorties d'hospitalisation SSR se passent bien (plus de 50 % des sorties se font vers le domicile).

Le directeur de l'hôpital souhaite développer les coopérations avec la MSP :

La recherche de nouveaux professionnels de santé :

Le directeur rencontre des difficultés pour stabiliser des médecins sur les postes hospitaliers : trois médecins à temps partiel, et deux postes de médecins coordonnateurs. Les démarches de recherche de nouveaux médecins pourraient s'effectuer de manière conjointe entre la MSP et l'Hôpital local, en proposant un exercice partagé (mi-temps dans la MSP, et mi-temps en hospitalier).

Ces démarches conjointes peuvent aussi concerner une orthophoniste, car les besoins sont immenses, et l'hôpital a besoin au moins d'un mi-temps, qui pourrait venir compléter un mi-temps libéral dans la MSP.

Concernant les kinésithérapeutes, deux interviennent à temps plein à l'hôpital, et le kinésithérapeute impliqué dans le projet de MSP intervient en complément en cas de problème de continuité des soins. Un des kinésithérapeutes de l'hôpital va partir. Le problème va être aigu puisque un des deux kinésithérapeutes de ville va également bientôt partir. La recherche de kinésithérapeutes pourrait donc également s'effectuer conjointement avec la MSP.

L'augmentation récente du nombre de places en SSIAD risque d'entraîner une saturation du côté des infirmières libérales, d'autant plus que les patients concernés sont porteurs de lourdes pathologies.

L'hôpital dispose également de deux psychologues à mi-temps qui viennent de Reims et Château Thierry, mais qui ne peuvent pas dégager de temps pour la MSP.

Des consultations avancées de spécialistes peuvent également s'envisager conjointement.

La constitution d'un Pôle formateur hôpital - MSP

Le directeur de l'hôpital souhaite que son établissement soit reconnu comme Pôle formateur pour les internes en médecine générale et a déposé un dossier en ce sens, mais trop tard pour cette année. L'hôpital accueille déjà des étudiants en médecine de deuxième année pour leur stage infirmier, des kinésithérapeutes de 2ème année, des infirmiers en formation.

La MSP et l'Hôpital local pourraient constituer ensemble un Pôle formateur commun. Cela permettrait d'accueillir des étudiants en médecine et kinésithérapie en commun, qui pourraient s'intéresser à la pratique en MSP.

La télémédecine

L'hôpital local a des projets de développer la télémédecine, en relation avec des référents spécialistes de Château-Thierry, Epernay, Reims. Ces démarches pourraient s'effectuer conjointement avec la MSP

7.2. Les liens avec les autres partenaires

Afin de promouvoir des prises en charge coordonnées sur le territoire desservi par la MSP, les professionnels de santé impliqués dans le Projet de santé développeront les liens avec :

- les Réseaux diabète CARREDIAB et ADIAMMO : les coopérations seront particulièrement développées dans la mesure où le Diabète représente une priorité sur Montmirail
- l'Unité mobile de soins palliatifs de l'hôpital de SEZANNE qui intervient à l'hôpital et à domicile
- Le SSIAD de MONTMIRAIL et ETOGES : les infirmières libérales de Montmirail travaillent déjà en étroite collaboration
- l' HAD EPERNAY : les infirmières libérales de Montmirail travaillent déjà en étroite collaboration mais il s'agit d'une activité très chronophage
- les services d'addictologie de l'hôpital d'EPERNAY et de l'hôpital de CHATEAU -THIERRY
- le CLIC Montmirail – Sézanne
- la PMI
- la psychiatrie de secteur
- le Réseau sport Santé, sous réserve de la garantie d'une formation suffisante des éducateurs médico-sportifs (réseau régional qui permet un accueil par des éducateurs médico-sportifs de personnes atteintes de pathologie chronique)

ESTIMATION ÉCONOMIQUE

1. FONCTIONNEMENT

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

		Budget prévisionnel total Année 1	Budget prévisionnel total Année 2
Actions du projet de santé	Staffs pluridisciplinaires : Professionnels de santé par staff : (2 x 80) + (3 x 60) = 340 euros soit sur l'année pour 10 staffs : 3 400 euros	3 400 €	3 400 €
	Formations pluridisciplinaires : <u>Professionnels de santé bénéficiant de la formation :</u> - par formation : 15 x 60 euros = 900 euros - soit pour 3 formations : 2 700 euros <u>Professionnel de santé préparant et animant la formation :</u> - Par formation : 4h par formation x 60 euros, soit 240 euros - Soit pour 3 formations : 720 euros	3 420 €	3 420 €
	Consultations conjointes : <u>Médecins :</u> une partie de la consultation est prise en charge par le remboursement de l'assurance maladie, nous comptons le forfait uniquement sur un quart d'heure supplémentaire, soit un quart de forfait = 20 euros 20 consultations x 20 euros = 400 euros <u>Biologiste, pharmacien :</u> 2 consultations x 80 euros de l'heure x 1/2 heure = 80 euros <u>Paramédicaux :</u> 22 forfaits, soit 22 x 40 euros de l'heure x 1/2 heure = 440 euros	920 €	920 €
	Protocoles de soins : <u>Première année :</u> - Participation aux réunions d'élaboration du protocole traitement diabète : 3 h x 80 euros + 6 heures x 40 euros = 480 euros - Un médecin chargé du suivi de l'élaboration, test, réactualisation : 1 j par protocole, soit 1j la première année : 640 euros TOTAL ANNEE 1 : 1 120 euros <u>Deuxième année</u> - Participation aux réunions d'élaboration du protocole traitement AVK : 6 h x 80 euros + 3 h x 40 euros = 600 euros - Participation aux réunions d'élaboration du protocole Plaies chroniques : 3 h x 80 euros + 6 h x 40 euros = 480 euros - Un médecin chargé du suivi de l'élaboration, test, réactualisation : 1 j par protocole, soit 2j la deuxième année : 1280 euros TOTAL ANNEE 2 : 2360 euros	1 120 €	2 360 €
	Consultation longue infirmière d'initiation au traitement diabète ou AVK Budget infirmier : 20 consultations x 0,5 h x 40 euros = 400 euros	400 €	400 €
	SOUS - TOTAL	9 260 €	10 500 €
	Budget annuel pour la coordination du projet de santé (*)		
Professionnel de santé en charge de la coordination : 1 j par mois, soit 8 x 60 euros x 12 mois = 5 760 euros	5 760 €	5 760 €	
Secrétariat : 1 mi-temps qui intègre le suivi administration-gestion et le secrétariat nécessaire à la mise en œuvre, au suivi, et à l'évaluation de chaque action du projet de santé, soit 12 000 euros	12 000 €	12 000 €	
SOUS - TOTAL	17 760 €	17 760 €	
TOTAL	27 020 €	28 260 €	

(*) comprend la coordination de la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet de santé

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

2. MATERIEL

Défibrillateur : 1.500 Euros

Équipement salle de réunion : 3.000 Euros

Équipement Studio : 3.000 Euros

Les professionnels de santé compléteront ce budget d'équipement ultérieurement (standard téléphonique, équipement salles d'attente, autoclave, équipement salle de soins, vidéoprojecteur ...)

Les besoins en équipement informatique seront précisés et budgétisés avec un prestataire spécialisé

ECHEANCIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. TEMPORALITÉ DU PROJET DE SANTÉ

Diverses contraintes tant pour les professionnels que pour les tutelles et collectivités et les délais nécessaires aux locaux influenceront les négociations sur la mise en œuvre du projet de santé et ce en fonction également des évolutions des politiques de santé nationales.

Aussi les actions du présent projet de santé sont ici déclinées suivant leur potentialité de mise en œuvre en court, moyen et plus long terme.

■ A court terme (activités pouvant démarrer avant l'ouverture des locaux de la MSP) :

- Poursuite des contacts pour recherche de nouveaux professionnels libéraux, conjointement avec l'hôpital local
- Adaptation des logiciels et de la messagerie sécurisée
- Mise en œuvre des formations pluridisciplinaires
- Mise en œuvre des staffs,
- Elaboration de 3 protocoles

■ A moyen terme : à l'arrivée dans les locaux fin 2013

- Suite des actions précédentes
- Accueil d'internes en médecine générale
- Les consultations conjointes,
- Consultation longue infirmière d'initiation au traitement diabète ou AVK

■ A plus long terme :

- Actions de prévention,
- Collaboration réseaux.

Le secrétariat et le temps de coordination de santé devront accompagner progressivement cette montée en charge.

ANNEXES

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

Annexe 1 :

Liste des professionnels ayant participé à au moins une réunion sur le projet de santé

› Mme BOURDON	sophrologue
› Mr BRULFERT	infirmier
› Dr CHANSEL	interne en médecine générale
› Dr CHEVRIOT	médecin généraliste
› Mme COLAS	pharmacienne biologiste
› Mme CORNELISE MOREAUX	pharmacienne
› Mr COURTOIS	podologue
› Mme GOUESBIER	ostéopathe
› Mr GOZALO	pharmacien
› Dr MAZZA	médecin généraliste
› Mme MEREUX	infirmière
› Mme MOINIER	ostéopathe
› Mr MOREAUX	pharmacien
› Mme PAVAU	thérapeute scolaire
› Mme PIETREMENT	infirmière
› Dr RUIZ	médecin cardiologue
› Mr SIX	kinésithérapeute
› Mr THOMAS	pharmacien

Pour l'ARS

› Mme COUZY	délégation territoriale
-------------	-------------------------

Annexe 2 :

Estimation des locaux réalisée en octobre 2011

Les éléments ci-dessous reprennent l'estimation effectuée par le programmiste du cabinet CESTE avec les professionnels de santé avant l'intervention d'Icones / Gres médiation santé, et les points rediscutés en séance le 12 octobre. Nous redonnons les m² en « surface utile ».

Un bloc « généralistes – spécialistes : 7 cabinets médicaux : surface totale 255 m² (document CESTE), + espace attente partagée de 25 m², soit 280 m². Ce « bloc » peut être subdivisé car la cardiologue ne demande pas à ce que ses locaux (55 m²) soient obligatoirement regroupés avec ceux des généralistes

6 cabinets de MG :

5 cabinets standards de 25 m²

1 cabinet avec table gynécologique en plus, de 30 m²

Un cabinet de cardiologie de 40 m², occupé à mi – temps (en alternance le matin ou l'après midi une semaine sur deux), mais que la cardiologue ne souhaite pas partager:

Le cabinet comportera deux salles contiguës et communicantes : le cabinet de consultation de 25 m², la salle d'échographie, de 15 m².

Deux autres cabinets médicaux de 20 m² chacun, pouvant être utilisés pour un septième généraliste ou interne en médecine générale et pour des consultations de spécialistes libéraux ou du secteur public : Psychiatrie, Gastro-entérologue, autres consultations avancées à définir. Ils pourraient également accueillir une sage-femme.

Une salle de soins de 20 m² pour urgence et soins spécifiques pour l'ensemble des médecins

Une salle d'attente partagée de 25 m² en deux parties (demi-cloisons ou claustras)

Un « bloc dentaire » : 2 cabinets dentaires pour une surface totale de 104 m² + salle d'attente 12 m², soit 116 m²

Ils comporteraient :

Deux salles de soins avec siège dentaire de 30 m² chacune (siège, bureau, ensemble plombé)

1 salle de radiologie de 5 m²

Un bureau partagé de 20 m²

Une salle de stérilisation partagée de 9 m²

Une salle partagée pour le matériel, de 6 m²

Le local compresseur, de 4 m²

Un « bloc » Kinésithérapie pouvant accueillir 3 kinésithérapeutes, d'une surface totale de 127 m² (document CESTE) + un espace attente pouvant être partagé avec d'autres paramédicaux

Il comporte :

- 3 salles individuelles (table de travail et espace bureau)

- une salle de gymnastique commune (40 m²)

- un vestiaire sanitaire en liaison directe avec la salle de gymnastique (12 m²)

ICONES SAS

4 allée René Harel - 35000 RENNES

Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95

E-mail : saicones@saicones.fr

Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé

5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE

Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21

E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com

Site Web : www.gresmediationsante.com

- un box fermé (15 m²)

Remarque : Les deux kinésithérapeutes actuels sont présents au cabinet pour les $\frac{3}{4}$ de leur activité, et à domicile pour le quart restant.

Un « bloc » infirmiers de 73 m² (document CESTE) + un espace attente pouvant être partagé avec d'autres paramédicaux

Configuré pour 5 infirmiers Il comporte :

- 2 salles de soins
- une salle de stockage pour consommable, en lien direct avec les salles de soins
- une salle de nettoyage en liaison directe avec les deux salles de soins
- 1 bureau commun

Remarque : les infirmiers-ères tiendraient des permanences plutôt le matin tôt (avant 9h) et le soir (18h30 à 19h). Ils réalisent actuellement 90 % de leur activité à domicile et pourraient baisser à 80%.

Un « bloc ostéopathes exclusifs » de 48 m² + espace attente dédié à estimer

Il comporterait :

- 2 salles de travail (consultation et bureau), de 20 m² chacune
- 1 salle de stockage, pour consommables, en lien direct avec les salles de travail

Un local « podologue », de 28 m² + une partie de l'espace attente partagé avec d'autres para médicaux (25 m² d'espace attente para médicaux sont prévus au total)

Il comporterait :

- une salle de soins, de 20 m², avec une longueur de 6 m pour les essais en marche
- un atelier semelle, de 8 m², très ventilé

Le podologue ne souhaite pas partager son local, même s'il ne vient que deux après midi par semaine

Un local partagé diététicienne, sophrologue, orthophoniste, psychologue : 15 à 20 m² + une partie de l'espace attente partagé avec d'autres para médicaux

La sophrologue est d'accord pour partager son local. Elle serait présente 2 jours par semaine

La diététicienne prévoit une fréquence de une à deux demi journées de consultations par semaine

Le laboratoire d'analyse : 198 m² (document CESTE)

Conçu pour accueillir 6 professionnels, Il comporterait les locaux suivants :

- Salle d'attente et secrétariat accueil patients
- 2 box de prélèvements
- 1 WC
- Bureau du directeur
- Réserves : salle de rangement, salle de stockage
- Vestiaires du personnel

ICONES SAS
4 allée René Hirel - 35000 RENNES
Tel : 02 99 31 75 00 - Fax : 02 99 31 94 95
E-mail : saicones@saicones.fr
Site Web : www.saicones.fr

Gres Médiation Santé
5 rue Matabiau - 31000 TOULOUSE
Tel : 05 61 63 10 69 - Fax : 05 61 99 16 21
E-Mail : secretariat@gresmediationsante.com
Site Web : www.gresmediationsante.com

- Salle d'informatique et de comptabilité
- Laboratoires d'hématologie, biochimie, immunologie (60 m2)
- Laboratoire de bactériologie (15 à 20 m2, doit être indépendant)
- Chambres froides dans le laboratoire

Un espace secrétariat général d'accueil de la MSP + secrétariat médical

A prévoir pour 3 postes

Une salle de réunion/repos de 40 m2 au lieu des deux salles de 40 m2 prévues au départ (prévisions document CESTE)

Dans les plans actuels la salle de réunion et la salle de repos sont dimensionnées pour 35 personnes chacune.

Les professionnels ne pensent pas avoir besoin de deux grandes salles, mais plutôt d'une seule de 40 m2, avec cloison amovible permettant de la partager en deux, avec un coin détente.

La sophrologue aurait besoin de pouvoir utiliser ponctuellement une salle de 20 m2 ou de 40 m2 pour des ateliers de groupe

Un studio logement de 25 m2

T1 bis pour accueil stagiaire ou remplaçant

Autres locaux communs :

Salle d'archives vivantes de 10 m2, et salle d'archives mortes de 15 m2

1 local nettoyage de 6 m2

1 salle de stockage commun de 30 m2

Sanitaires publics : 18 m2

Locaux du personnel (vestiaires et sanitaires) / 66 m2

Divers : deux bureaux pour permanences médico-sociales, de 15 m2 chacun

L'un des deux bureaux est déjà pré affecté aux services décentralisés du Conseil général, dont la PMI

L'autre bureau pourra servir pour d'autres permanences médico-sociales ou de prévention

TOTAL : 1 700 m2